

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION COMPLÈTE

Paris et Départements : Un an, 40 fr.; 6 mois, 20 fr.; 3 mois, 10 fr.
Union postale : Un an, 76 fr.; 6 mois, 38 fr.; 3 mois, 19 fr.

ÉDITION PARTIELLE

Paris et Départements : Un an, 18 fr.; 6 mois, 9 fr.; 3 mois, 4 fr. 50.
Union postale : Un an, 54 fr.; 6 mois, 27 fr.; 3 mois, 13 fr. 50.

L'ÉDITION COMPLÈTE comprend : 1^{re} le JOURNAL OFFICIEL proprement dit; — 2^e le Compte rendu des séances du Sénat et de la Chambre; — 3^e les Annexes du Sénat et de la Chambre et tous autres documents; — 4^e les Tables annuelles délivrées gratuitement aux abonnés d'un an. — L'ÉDITION PARTIELLE comprend : 1^{re} le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre; — 2^e le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. — Envoyer le montant net.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 51, PARIS

Le prix de la feuille d'annexes est fixé à cinq centimes pour l'année courante, et à cinquante centimes pour les années écoulées.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Lois.

Loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat (page 7200).

Ministère de la justice.

Décret nommant un juge suppléant (tribunal de première instance) (page 7209).

Ministère de l'intérieur.

Décret portant classement et fixation des limites de l'avenue d'Alphonse (arrondissement de la ville de Paris) (page 7209).

Ministère des finances.

Décret portant nomination des trésoriers (page 7209).

— portant nomination des receveurs (page 7209).

Arrêté (page 7209).

PARTIE NON OFFICIELLE

Sénat. — Ordre du jour des commissions (page 7209).

Chambre des députés. — Convocation (page 7209).

Avis et communications. — Tarifs des ministres (page 7209).

Avis des ministres.

Renouvellement.

JOURNÉE LAÏCITÉ 2025

**De la séparation de 1905 à la laïcité de 2025 :
permanence et renouvellement**

Organisation : Mélanie Trédez-Lopez, référente laïcité de l'Université d'Artois

9 décembre 2025

**Maison de la Recherche, salle des colloques (I.0.06) et par Zoom
9h-12h30**



